



## SYNTHESE RESULTATS QUESTIONNAIRE NATIONAL PRATIQUES EN NEUROPSYCHOLOGIE CLINIQUE

### 1. Etat des lieux : informations sur les répondants

#### 1.1 Qui a répondu ?

Sur les 5 premières semaines de mise en ligne, **358 collègues** ont répondu au questionnaire, totalisant 475 postes. Ils sont âgés de 30 ans en moyenne, avec majoritairement entre 3 et 10 ans d'expérience.

Ces collègues exercent majoritairement en Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA, qui sont les 3 régions les plus peuplées en France.

85% des collègues ont obtenu leur premier emploi avant l'obtention de leur Master, à l'issue immédiate de leur diplôme ou dans les 6 mois. 15% ont décroché un poste après 6 mois, dont 7 % après une année de recherche. Les répondants qui ont plus de 5 ans d'ancienneté déclarent majoritairement avoir un statut pérenne.

Un tiers des répondants n'est adhérent à aucune association ou syndicat, un quart est adhérent à une association locale, départementale ou régionale. Un quart des collègues ayant répondu est adhérent à l'ARNPN (donc pas de biais d'opinion aux réponses d'un questionnaire ARNPN), mais très largement dans ce cas (18,8%) à d'autres associations ou syndicats. Environ 1 collègue sur 5 déclare être adhérent à la FFPP et / ou au SNP.

**Il ressort de ces premiers résultats que la profession est jeune avec un haut taux d'insertion professionnelle mais il semble falloir attendre 5 ans d'ancienneté pour obtenir un statut pérenne. D'autre part, les répondants sont peu syndiqués.**

Par ailleurs, concernant la formation initiale des répondants, 42% sortent des deux plus anciennes formations : Chambéry (23%) et Paris (19%). En 3<sup>e</sup> position, vient la réponse « Autres » à 9%. Cette position nous étonne car nous avons essayé d'être exhaustifs dans la liste des diplômes.

Une collègue de Toulouse présente à l'A.G. nous fait également remarquer que nous n'avions pas différencié master professionnel et master recherche ce qui a pu diminuer la représentativité de certaines formations encourageant à poursuivre en thèse (comme Caen par exemple qui ne se retrouve qu'en 7<sup>e</sup> position).

Quelles que soient les formations initiales, 61% la qualifient de bonne mais 32% reprochent un manque de clinique et 23% l'ont trouvé trop théorique.

#### 1.2 Où exercent-ils, auprès de quelle population ?

Les réponses à ces questions montrent une **grande disparité**. Il ressort qu'une majorité de collègues (>12% pour chaque réponse) travaille au sein de consultations mémoire, de service de neurologie et de centre de rééducation (hors S.S.R.).

A noter que 5,5% des répondants déclarent avoir une activité en libéral (= 6<sup>e</sup> position).

En termes d'âge des populations rencontrées, en lien avec les lieux d'exercice majoritaires, la population adulte et âgée représente 55 % des personnes.

On note une tendance à la spécialisation par tranche

Bien qu'une majorité travaille en consultation mémoire, l'embauche ayant été boostée par les différents plans Alzheimer successifs, la répartition est très disparate semblant montrer que les psychologues spécialisés en neuropsychologie sont partout ! Au vu de la plus faible représentativité des postes chez l'enfant et en psychiatrie, on peut supposer un développement dans ces secteurs où l'intérêt d'une approche neuropsychologique commence à être connu et reconnu.

## 2. Quel statut ? Quelles conditions de travail ?

42,2% des collègues ont un plein temps (parfois cumulé), 24,7% un mi-temps, 19% un temps inférieur.

La moitié est en CDI, deux tiers en CDD. La Fonction Publique Hospitalière est un important employeur (>50%).

Au vu des réponses contradictoires, on se rend compte que plusieurs collègues ne sont pas au clair avec leur statut et convention. En effet, nous avons eu des réponses de type convention privée + CDI Fonction publique ou CDD contractuel (sous entendu FPH) ou inversement convention FPH + CDI privé.

**Proposer une formation ou une fiche récapitulant les différentes conventions et statuts pourraient donc être intéressants.**

57% des collègues interviennent sur demande, 14% le font sur prescription, 17% sur demande ou prescription. 3 quarts des collègues s'estiment autonomes pour le nombre de bilans à réaliser, 20% estiment que non. Les collègues estiment aux trois quarts qu'ils sont autonomes pour décider de la fréquence des prises en charge.

89% des collègues s'estiment autonome pour la durée de leurs interventions, 95% pour le choix des tests.

61% des collègues gèrent leur temps de façon autonome, 28% ont des horaires fixes et 7% sont soumis au pointage.

La moitié des collègues réalise en moyenne 1 bilan par jour, un gros tiers 2. En cumulé, seuls 13% des collègues en réalisent 3 ou plus. Un tiers des collègues déclarent ne réaliser aucune prise en charge par jour, un autre tiers déclare en réaliser 1 à 4 par semaine. Concernant les prises en charge spécifiquement cognitives, 34% des collègues n'en réalisent aucune, 22% 1 à 4 par semaine.

Concernant les comptes-rendus, 25% des collègues déclarent y passer 2h/jour, 20% 1h/jour. Sur les 25%, 42% sont à temps plein et 51% réalisent 2 bilans par jour.

Une majorité assiste à une synthèse une fois par semaine.

Presque deux tiers des collègues n'ont pas d'activité F.I.R. / D.I.R.E.S. Cette différence est plus marquée dans le privé que dans le public mais également pour les jeunes diplômés (<5 ans).

A noter que les résultats ont été recueillis avant la diffusion de la circulaire DGOS/RH4/2010/142 du 4 mai 2010 relative à la situation des psychologues dans la F.P.H. stipulant que « *les psychologues contractuels n'ont pas vocation à bénéficier des dispositions relatives au temps FIR* ».

Seuls 10% déclarent que cette activité correspond à un tiers temps. Enfin, 64% déclarent ne pas avoir de temps de recherche, et 17% en ont un ponctuellement.

60% déclarent accueillir des stagiaires dont 48% des masters 1, 38% des masters 2, 30% des Licence 3 et 13% des Licence 1 et 2. 4,8% reçoivent des stagiaires non étudiants psychologues.

Concernant les aspects plus matériels, 48% des collègues disposent d'un bureau personnel qu'ils jugent correct, 29% partagent leur bureau. Enfin, 12% des collègues utilisent le bureau d'un autre professionnel ou disposent d'un bureau qu'ils jugent inadapté à leurs besoins.

### 3. Les relations pluridisciplinaires

34,9% des collègues participent au collège des psychologues, 18,7% participent à des réunions informelles sans qu'il n'existe de collège. 14,9% ne participent pas au collège.

La majorité des collègues estiment avoir de bonnes relations avec leur chef de service (67,6%), les médecins (80,4%), les infirmières (67,2%) et les psychologues (80,8%). En revanche, c'est plus contrasté avec les orthophonistes, les ergothérapeutes et les psychomotriciens, les cadres ainsi qu'avec l'administration. Toutefois, les réponses « non concerné » sont souvent massives pour ces professionnels, surtout pour les ergothérapeutes et les psychomotriciens.

Si on comptabilise l'ensemble des réponses à connotation négative (indifférence / dénigrement / comme paramédical), on se rend compte qu'elles concernent moins de 10% des relations avec les psychologues, environ 10% de celles avec les orthophonistes mais montent à environ 20% des relations avec les médecins (dont 11% de réponses « considéré comme paramédical »), idem avec les chefs de service (dont 8% de réponses « indifférence »).

**Un travail sur la reconnaissance des médecins envers notre profession serait certainement bénéfique à l'amélioration de nos relations avec eux. Cela ne pourra se faire qu'en passant, d'une part, par l'information et l'explication de ce qu'est un psychologue spécialisé en neuropsychologie et ce qu'il peut apporter et d'autre part, par la défense systématique de notre statut.**

*Lors de l'A.G., ces résultats montrant une majorité de « bonnes relations » ont provoqué de vives réactions d'étonnement parmi les collègues présents. Il est vrai qu'on aurait pu s'attendre à des résultats plus mitigés avec certains professionnels (comme les orthophonistes ou les médecins) tant on entend régulièrement d'échos négatifs. Il est fort possible que notre perception en soit du coup faussée puisque les collègues ayant de bonnes relations sont plus discrets.*

### 4. Comptabilisation des actes et avis sur le remboursement

Le P.M.S.I. est la méthode la plus utilisée par les collègues pour comptabiliser leurs actes toute institution confondue. Mais, au vu des réponses, on se rend compte que plusieurs collègues ne doivent pas être au clair avec ce côté administratif de la profession. En effet, plusieurs ont répondu P.M.S.I. alors qu'ils déclarent travailler en consultation mémoire alors que le P.M.S.I. est pratiqué dans les services et centre de rééducation, lieux où un patient est suivi sur une longue durée et par plusieurs intervenants.

D'autre part, alors qu'il s'agit d'une pratique illégale, 11% déclarent enregistrer leurs actes sous le nom d'un médecin. Ce chiffre monte jusqu'à 28% pour les collègues travaillant en consultation mémoire ou C.M.R.R.

**Nous rappelons ici que coter une de nos consultations comme un acte facturé codé ALQP006 est interdit car cette codification et donc cette facturation au patient relève de la codification des actes médicaux (C.C.A.M.). En outre, comptabiliser vos actes sous le nom d'un médecin ne permet pas à votre activité propre de ressortir au niveau administratif et au niveau de votre direction ce qui ne peut que vous désavantager. Dans la FPH, nos actes ne pouvant pas être facturés aux patients, il est tout à fait possible de se faire créer un code spécifique à notre activité. Pour cela, vous pouvez selon les hôpitaux vous adresser au responsable du D.I.M. (département d'information médicale) ou au responsable du service financier.**

Concernant le remboursement des actes, 50% des répondants estiment qu'il devrait être systématique pour tous les psychologues, 30% sont pour un remboursement partiel, 21% pour un remboursement réservé aux psychologues spécialisés en neuropsychologie. Seul 2,3% répondent qu'il ne devrait pas y avoir de remboursement.

## 5. Avis sur le titre, l'appellation ?

83,5% des collègues s'expriment pour un consensus dans la dénomination de notre profession, 7% sont contre. Mais, il n'y a pas une appellation qui ressort de manière univoque.

	POUR	CONTRE	Ne se prononcent pas	Si à choisir une seule appellation ?	Signature actuelle
1- « Psychologue »	54%	31%	14%	5%	13%
2- « Neuropsychologue »	44%	42%	13%	25,7%	30%
3- « Psychologue-neuropsychologue »	60%	27%	11%	29,6%	33%
4- « Neuro-psychologue »	16%	68%	16%	3%	2%
5- « Psychologue spécialisé en neuropsychologie »	62%	24%	14%	32,4%	15%

A la question « Si nous devons nous accorder sur une seule appellation, laquelle choisiriez-vous ? », les 2 termes contenant à la fois les mots Psychologue et Neuropsychologue/gie (3- et 5-) arrivent en tête. C'est aussi pour ces termes que les différences entre les réponses Pour et les réponses Contre sont les plus fortes (= 38 et 33). L'appellation « Neuropsychologue » qui arrive en 3<sup>e</sup> position à cette question reçoit pourtant des avis plus mitigés avec une différence entre les réponses Pour et Contre beaucoup plus faible (=2). Par contre, 30% des répondants signent leurs comptes-rendus ainsi (2<sup>e</sup> position).

Par ailleurs, 70,7% des collègues se sentent psychologues avant tout, 18,2 % non. 62% des collègues enfin estiment appartenir à la même profession que les psychologues des autres spécialités, 27,9% non.